



## CONSEIL — 234<sup>e</sup> SESSION

### PREMIÈRE SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, VENDREDI 7 FÉVRIER 2025, 10 HEURES)

### RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

#### SÉANCE À HUIS CLOS

*Non disponible*

#### SÉANCE PUBLIQUE

#### Éclaircissements supplémentaires concernant le *Règlement pour la solution des différends*

5. Répondant à la motion d'ordre soulevée par le Représentant du Brésil à la conclusion du point précédent par rapport à l'examen que le Conseil a mené plus tôt dans le cadre de l'affaire qui oppose l'Australie et le Royaume des Pays-Bas, d'une part, à la Fédération de Russie, d'autre part, le Conseil convient d'inviter la Direction des affaires juridiques et des relations extérieures (LEB) à fournir des éclaircissements supplémentaires sur la nature des conclusions visées par l'article 12 du Règlement et leur portée sur la conduite des délibérations du Conseil pour statuer sur une affaire présentée au titre de l'article 84 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (« Convention de Chicago »). Il est entendu que la LEB fournira ces éclaircissements au Conseil au cours d'une prochaine séance d'information informelle sur les fonctions du Conseil dans les cas de règlement de différends présentés au titre de la Convention de Chicago (voir plus bas au paragraphe 9).

#### Observations du Président et modifications du programme des travaux

6. À la suite du courriel du Président du Conseil daté du 30 janvier 2025, le Conseil examine ce point en se fondant sur le rapport verbal de son Président concernant une objection soulevée à l'égard de la proposition de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) d'inscrire la question de « *l'intrusion de drones et de ballons sans pilote en provenance de la RPDC* » au programme des travaux du Conseil pour la session en cours.

7. Après examen, le Conseil convient, conformément au *Règlement intérieur du Conseil*, d'ajouter un point, *Intrusion de drones et de ballons sans pilote en provenance de la RPDC*, comme l'a demandé la RPDC, au programme des travaux de la session en cours, étant entendu qu'il examinera cette question à huis clos.

8. En outre, selon une proposition faite par son Président, le Conseil convient de modifier plus avant son programme des travaux pour la session en cours, en vue d'y inscrire la question du « *projet de note de travail de l'Assemblée – projet de barème des contributions pour 2026, 2027 et 2028* ». Le Conseil convient aussi qu'un rapport verbal de son Président sur la composition du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits figurera au programme des travaux, ainsi qu'une mise à jour verbale du Secrétariat sur la question des incidents de brouillage du système mondial de navigation par satellite (GNSS), étant entendu que le Conseil aura aussi l'occasion d'examiner les renseignements fournis par le Secrétariat au cours de la séance d'information informelle déjà prévue sur le sujet le 20 mars 2025.

9. Il est mentionné par ailleurs qu'il y aura une séance d'information informelle sur les fonctions du Conseil dans les cas de règlement de différends présentés au titre de la Convention de Chicago pendant la phase Conseil de la session en cours, et que la date et l'heure de cette séance seront confirmées en temps et lieu.

10. Le Conseil prend note de l'information fournie par son Président au sujet de sa participation à des réunions internationales d'intérêt pendant l'intersession, étant entendu que ces informations sont aussi publiées sur le site web public de l'OACI.

## **Questions diverses**

### **Demandes d'observateurs et d'observatrices à participer à des séances à huis clos du Conseil**

Il est noté qu'aucune observation n'ayant été reçue en réponse aux courriels diffusés par le Président du Conseil en novembre et décembre 2024 et en janvier 2025, et conformément à la règle 32, alinéa a), du *Règlement intérieur du Conseil*, le Conseil est convenu d'inviter M<sup>me</sup> Delphine Micheaux Naudet (Union européenne) à participer en qualité d'observatrice aux examens à huis clos de sa 234<sup>e</sup> session ; et d'inviter M<sup>me</sup> Nathalie Herbelles (Conseil international des aéroports) ; M. Carlos Cirilo et, en son absence, M<sup>me</sup> Michelle Bishop (Organisation des services de navigation aérienne civile) ; M. Michael Comber (Association du transport aérien international) ; M. Daniel Carnelly et, en son absence, M<sup>me</sup> Nina Brooks (Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales) ; et M. Brian Shury et, en son absence, M. Sebastián Currás-Barríos (Fédération internationale des associations de pilotes de ligne), à participer en qualité d'observateurs et d'observatrices aux examens à huis clos de sa 234<sup>e</sup> session des questions de sécurité et de sûreté de l'aviation, selon qu'il convient.

### **Nomination de membres à la Commission de navigation aérienne (ANC)**

Aucune observation n'ayant été reçue au 14 janvier 2025 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 8 janvier 2025, il est noté que M. Frederik Blaauw, désigné par les Gouvernements d'Autriche, de Belgique, de Croatie, d'Irlande, du Luxembourg, du Portugal, du Royaume des Pays-Bas et de Suisse, est nommé membre de l'ANC, en remplacement de M. Alain Vandenabeele, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Aucune observation n'ayant été reçue au 31 janvier 2025 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 27 janvier 2025, il est noté que M<sup>me</sup> Kirstie Winter, désignée par le Gouvernement de l'Australie, est nommée membre de l'ANC, en remplacement de M. Frizo Vormer, avec effet à compter du 10 mars 2025.

**Nomination de membres au Comité de la protection de l’environnement en aviation (CAEP)**

Aucune observation n’ayant été reçue au 15 novembre 2024 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 31 octobre 2024, il est noté que M. Jingyu Yu, désigné par la Chine, est nommé membre du CAEP, en remplacement de M. Xiaojie Liu, avec effet à compter du 18 novembre 2024.

Aucune observation n’ayant été reçue au 18 novembre 2024 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 1<sup>er</sup> novembre 2024, il est noté que M. Lamine Diarra, désigné par la Côte d’Ivoire, est nommé membre du CAEP, en remplacement de M. Traoré Waogninlin, avec effet à compter du 19 novembre 2024.

**Nomination de membres au Comité consultatif sur l’évaluation et les audits (EAAC)**

Aucune observation n’ayant été reçue au 23 décembre 2024 en réponse au mémorandum PRES SS/3678 du Président daté du 10 décembre 2024, le Conseil approuve la nomination de M<sup>me</sup> Gladys Cherotich Byegon (Kenya) et de M<sup>me</sup> Widyowati Santoso (Indonésie) en tant que membres de l’EAAC pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

— FIN —